

Séance du 3 décembre 2014

Nombre de Conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Le trois décembre de l'an deux mil quatorze à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, s'est légalement réuni, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Antoine GABRIELE, Maire de Locronan.

Etaient présents : Antoine GABRIELE, Maire, Jacqueline LE GAC, Eliane BRELIVET, Thierry CAUBET, adjoints au Maire, Alain ANSQUER, Guillaume DAGORN, Béatrice FERZOU (absente à partir du point 6 et donne procuration à Ludovic KERLOCH), Ludovic KERLOCH, Véronique LEFEVRE, Stéphane LE DOARE, Rémy LE PAGE et David SALM.

Date de convocation : 24/11/2014

Absents : Jean-François LEGAULT donne procuration à Alain ANSQUER, Venec LE MENER donne procuration à Véronique LEFEVRE, Ronan LE HENAFF, excusé.

Secrétaire de séance : Ludovic KERLOCH.

Le procès-verbal de séance du 21 octobre 2014 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des points de la séance en commençant par les avis sur les installations classées. Pas d'objection, l'ordre est donc modifié.

1- AVIS SUR INSTALLATIONS CLASSEES (QUEMENEVEN ET PLONEVEZ PORZAY)

6-1 EARL BOETE

L'EARL BOETE est située à Penhoat Joncour à QUEMENEVEN. Le projet consiste en une extension de l'atelier porcin avec les augmentations d'effectifs suivantes :

- De 160 à 260 truies
- De 600 à 1200 porcelets de - de 30kg
- De 1154 à 1996 porcs de + de 30kg et cochettes
- De 3116 à 6787 porcs charcutiers

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications techniques, donne un avis favorable sur le dossier.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Installation classée EARL BOETE	12	1	1

6-2 SCEA de KERGONCILY

Le projet consiste en l'extension de l'atelier porcin avec la construction d'une unité de méthanisation. Suite à la reprise de deux élevages situés à Plomodiern et Plonévez Porzay, l'éleveur souhaite les regrouper sur son site principal à Kergoncily.

Ceci se traduira par la construction d'une nouvelle verraterie, de places d'engraissement supplémentaires ainsi qu'une adaptation des installations de traitement auxquelles sera associée une installation de méthanisation d'une puissance de 65 KW.

Les effectifs évolueront de la façon suivante :

- De 235 à 330 truies
- De 6715 à 9454 porcelets
- De 6500 à 9265 porcs charcutiers

Le conseil municipal, après avoir entendu les explications techniques, donne un avis favorable sur le dossier.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Installation classée De Kergoncily	13	1	0

2- TARIFS 2015

CIMETIERE	2015	
Concession de 15 ans	96.00	
Concession de 30 ans	147.00	
MUSEE		
Entrée plein tarif (Gratuit : enfant de – 12 ans et locronanais)	2.00	
Tarif réduit (groupe + de 20, handicapé, chômeur, étudiant)	1.00	
Groupe	Plus de 20 personnes	
Visite		
guidée	Adultes	2.00
avec un	Scolaires	1.50
tisserand		
GARDERIE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan – tarif normal pour les autres)		
Garderie matin		
Tarif plein	1.15	
Inférieur à 449,99€	0.55	
De 450€ à 699,99€	0.95	
Supérieur à 700€	1.15	
Garderie soir		
Tarif plein	1.75	
Inférieur à 449,99€	0.85	
De 450€ à 699,99€	1.40	
Supérieur à 700€	1.75	

CANTINE (selon quotient familial pour les familles habitant Locronan - tarif normal pour les autres)				
Tarif plein		3.05		
Inférieur à 449,99€		1.60		
De 450€ à 699,99€		2.55		
Supérieur à 700€		3.05		
Enseignant ou personne extérieure		3.40		
ALSH				
		Quotient familial		
		Inférieur à 449,99 €	De 450 à 699,99 €	Supérieur à 700 €
Journée	Tarif enfants Locronan + Quimper Co	7,50 €	11,00 €	14,50 €
	Tarif enfants hors Quimper Co	10,50 €	13,50 €	16,50 €
½ journée sans repas	Tarif enfants Locronan + Quimper Co	4,00 €	5,50 €	7,00 €
	Tarif enfants hors Quimper Co	5,00 €	7,00 €	9,00 €
½ journée avec repas	Tarif enfants Locronan + Quimper Co	7,50 €	9,00 €	10,50 €
	Tarif enfants hors Quimper Co	8,50 €	10,50 €	12,50 €
Garderie Matin ou soir		1.15 €		
Pénalité en cas de dépassement horaires sans justification (arrivée après 9h30 ou départ après 18h30)		10 €		
PHOTOCOPIES				
A4		0,25		
A3		0,30		
A4 RV		0,30		
A3 RV		0,40		
TERRASSES (m²/jour)				
De Pâques ou du début des vacances de Pâques à Fin des vacances de la Toussaint		0.42		
AUTRES TARIFS TTC				
Parking VL à l'année		3.00		
Parking Camping-car par 24h		6.00		
Location salle de réunion (3 ^{ème} âge)		60.00		
Location barnum (8m x 5m) du lundi au jeudi ou du vendredi au dimanche (gratuit pour les associations de la commune). Une attestation d'assurance et une caution de 130 € sera à fournir. Inclus livraison et montage.		130.00		
Location : 1 table + 2 bancs (à enlever et ramener en mairie)		6.00		
Bois (la corde livrée sur Locronan)		190.00		
MANOIR DE KERGUENOLE				
		Journée (Jusqu'à 18h) ou soirée jusqu'à 1h	Journée + Soir De 8h à 1h	
Associations		GRATUIT		

de Locronan				
Associations Hors Locronan	160 €	300 €		
Particuliers Locronan	160 €	300 €		
Autres particuliers	250 €	450 €		
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	500 €	650 €		
Barnum commune en complément (tables & bancs inclus)	150 €			
Forfait ménage	50 €			
ESPACE TI LOKORN				
	½ Journée (Durant 4h)	Journée (Jusqu'à 18h)	Soirée (A partir de 18h)	Journée + Soir De 8h à 1h
Associations de Locronan	GRATUIT			
Associations Hors Locronan	200 €	350 €	350 €	500 €
Particuliers Locronan (sauf mariage)	200 €	350 €	350 €	500 €
Autres particuliers (sauf mariage)	320 €	500 €	500 €	650 €
Mariages, conférences, séminaires, assemblées générales etc...	380 €	650 €	650 €	800 €
Forfait ménage	60 €			
LOCATIONS POUR SPECTACLES A ENTREES PAYANTES (JOURNEE + SOIREE) :				
	Manoir de Kerguéolé		Espace Ti Lokorn	
Artistes (sans cachet)	350 €		600 €	
A compter du 2 ^{ème} jour	200 €		400 €	

Nb : Les contrats de location (Manoir de Kerguéolé et Espace Ti Lokorn) signés en 2014 se verront appliquer le tarif 2014.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs 2015	14	0	0

3- TARIFS DES MANIFESTATIONS CULTURELLES 2015

	SPECTACLES TI LOKORN		Tarif entrée
Mercredi 18 Février	Jeunes publics	Gérard Delahaye	5 € réduit
			7 € plein
Vendredi 13 mars	Spectacle tous publics	Cie Paritito	participation libre
Mercredi 15 avril	Jeunes publics	Cie Radio Cirque	5 € réduit
			7 € plein
Vendredi 18 Septembre	Apéro Jazz	Sax4+	3 €
Vendredi 4 décembre	Apéro concert		3 €

Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs manifestations culturelles	14	0	0

4- CONVENTION AVEC OBJECTIF EMPLOI SOLIDARITE

Le maire propose au conseil municipal de passer une convention avec l'association Objectif Emploi Solidarité. Cette convention aurait pour objet la réalisation de travaux d'entretien des espaces verts et d'environnement dans le cadre d'un chantier d'insertion.

Objectif Emploi Solidarité mettra à disposition une équipe de 6 agents plus un encadrant technique ainsi que des moyens matériels (véhicule de transport, débroussailleuses, tronçonneuses, tailles haies, tondeuses...).

La participation de la commune serait de 8,28 € de l'heure. Le volume d'heures pour une année est évalué à 840 heures soit un total de 6 955.20 €.

Accord du conseil municipal.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Convention Objectif Emploi Solidarité	13	0	1

5- PAIEMENT DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer des dépenses d'investissements dans la limite de 25% des investissements réalisés l'année précédente.

Il est rappelé les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Accord au conseil municipal.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Paielement des dépenses avant le vote du BP	14	0	0

6- DECISIONS MODIFICATIVES COMPTABLES

Dépenses de fonctionnement :

611 : contrat de prestations de service : + 2 000 €

61522 : Bâtiments : + 3 000 €

6156 : Maintenance : + 2 249 €

6226 : Honoraires : + 3 000 €

6241 : Transport de biens (chalets) : + 1 440 €

6261 : Frais d'affranchissement : + 500 €

6135 : Locations mobilières (nacelle) : +2 500 €

60632 : Fournitures diverses : + 2 500 €

6236 : Catalogues et imprimés / Comm : + 560 €

023 : Virement à la section d'investissement : +2 500 €

Recettes de fonctionnement :

7322 : Dotation de solidarité complémentaire de Qper Co pour 2014 : 10 249 €

7788 : Produits exceptionnels (participation Qper Co, commerçants et dons à l'Evènement) : + 20 000 €

70321 : Locations des chalets : - 10 000 € (prévu 17 000 € mais 10 chalets loués à ce jour. Des demandes continuent néanmoins d'arriver).

Dépenses d'investissement :

2315 Opération 24 : Illuminations : + 12 500 €

Recettes d'investissement :

021 : Virement de la section de fonctionnement : + 2 500 €

1316 : Autres organismes publics locaux (Qper Co) : + 10 000 €

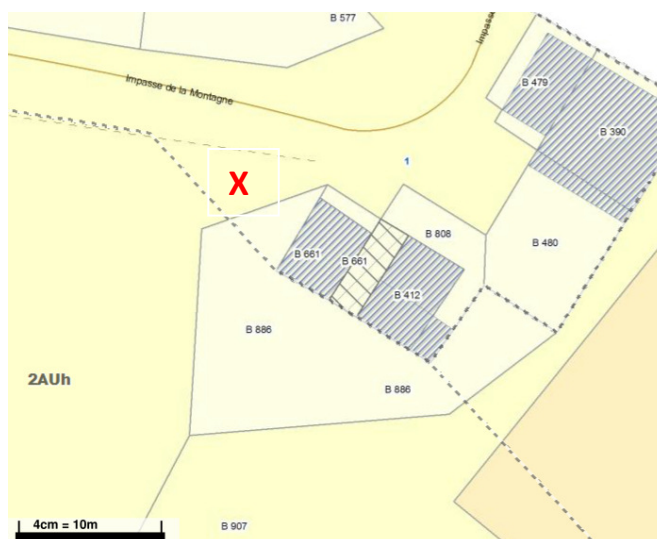
Accord à l'unanimité.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Décisions modificatives	14	0	0

7- **CESSION DE TERRAINS**

Monsieur Ronan CADIOU souhaiterait acquérir une partie du terrain situé au nord-ouest de la propriété située impasse de la Montagne : un triangle d'environ 9m x 3m.

Le conseil municipal donne avis favorable de principe sur la demande qui fera l'objet d'une nouvelle délibération dès que Monsieur CADIOU aura fourni un document d'arpentage établi par un géomètre (sur accord des deux parties après piquetage par le géomètre). Les frais inhérents à l'acte (géomètre, notaire...) seront à la charge de l'acquéreur.



VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Cession de terrain	9	0	5

8- CHOIX DU LIEU DE PLANTATION DES ARBRES DE NAISSANCE ET ARBRES DE MEMOIRE

Monsieur le Maire souhaite qu'à chaque naissance ou décès un arbre soit planté sur la commune.

Autrefois, pour célébrer une naissance ou se souvenir des défunts, les hommes plantaient un arbre.

Puis nos sociétés modernes, ont occulté cette tradition. Aujourd'hui avec la déforestation massive, planter un arbre est un geste écologique. Un geste fort, chargé d'espoir et de symboles.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps le terrain situé à droite du rond-point de la Route de Douarnenez (en sortant de Locronan) pour faire ces plantations.

Accord du conseil municipal.

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Plantations arbres	10	0	4

9- QUESTIONS DIVERSES

9-1 Tarifs des camps 2015

Les tarifs des camps du centre de loisirs sont adoptés à l'unanimité.

Quotient familial	2 jours-1 nuit 3-6 ans	3 jours-2 nuits 7-10 ans	5 jours-4 nuits 11-14 ans
inférieur à 449.99 €	25€	85€	120€
de 450 € à 699.99 €	31€	105€	150€
supérieur à 700 €	37€	125€	175€

VOTE DU CONSEIL			
	Pour	Contre	Abstention
Tarifs Camps 2015	14	0	0

9-2 Report de paiement

M. et Mme LEFRANCOIS gérants du camping de Locronan demandent un report de paiement des échéances 2013, 2014 et 2015.

En effet, dans le cadre du crédit-bail de la vente du camping, M. et Mme LE FRANCOIS payent à la commune la somme de 10 000 € HT par an. En 2013, ils n'ont pu régler que la somme de 6000 €. Pour 2014, rien n'a été réglé pour le moment.

La levée du crédit (achat du camping) doit se faire au 31/12/2015 avec le versement de 71 000 € ; solde du crédit.

Ils sollicitent donc la mairie pour que les dernières échéances (4000 € de 2013, 10 000 € de 2014 et 10 000 € de 2015) puissent être soldées en même temps que celle de l'option d'achat.

Après discussion et compte tenu de la trésorerie serrée de la commune, le conseil ne peut accéder favorablement à la demande de M. et Mme LEFRANCOIS de report des échéances 2013, 2014 et 2015 à la fin de l'année 2015.

Le conseil, à l'unanimité, souhaite que le solde de l'échéance 2013 à savoir 4 000 € soit réglé avant le 31/12/2014 et propose un étalement de l'échéance 2014 sur le 1^{er} semestre 2015. Concernant l'échéance de 2015, un nouveau point sera fait en septembre 2015.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Echéancier de paiement tel que proposé par le conseil municipal	14	0	0

9-3 Tarifs de locations de chalets

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le vote d'un tarif de location des chalets pour la période des vacances de Noël (15 jours). La somme de 450 € est proposée.

Le conseil municipal ne souhaite pas faire de tarifs pour la période des vacances de Noël seule.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Location chalets quinzaine	0	11	3

9-4 Commande de guirlandes supplémentaires

Le conseil municipal autorise le maire à commander des guirlandes supplémentaires (400 mètres de plus) pour un montant HT de 7 700 € auprès de l'entreprise Blachere Illuminations.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Guirlandes de Noël	14	0	0

9-5 Motion de soutien au maintien des services de l'hôpital de Douarnenez

Le conseil municipal vote une motion de soutien en faveur du maintien des services de l'hôpital de Douarnenez. En effet, faute de médecins anesthésistes, le service de chirurgie est menacé de fermeture et la crainte s'étend progressivement aux autres services satellites.

<i>VOTE DU CONSEIL</i>			
	Pour	Contre	Abstention
Motion de soutien	14	0	0

Le conseil municipal est clos à 22h10.